

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 SEPTEMBRE 2021.**

**Étaient présents :** Mme HURLIN Cathia, CROS-MAYREVIEILLE Isabelle et THIEBAUT Aurélie,  
Mrs BOURQUIN Thierry, MATHIEU Dominique, DEBRIN Jean-Luc, ZANGA Frédéric, BIZZARRI Pascal,  
CUCHE Sébastien, ATTONATY Jean-Luc et FISCHER Didier représentant l'ensemble des membres en exercice.

**Délibération N° 2021-034**

**Vente du presbytère sis 5 Place de l'Eglise à CRAINCOURT.**

Vote à la majorité Voix pour : 9 Abstentions : 2

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Considérant que la parcelle de terrain dont il s'agit n'est pas susceptible, dans son état actuel, de faire l'objet d'un bail à ferme ; qu'elle a néanmoins une valeur de convenance pour certains propriétaires ;

que la commune a besoin de ressources pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment les travaux de réhabilitation de la mairie ;

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ;

que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation ;

Considérant que la commune de CRAINCOURT est bien propriétaire du bien sis place de l'Eglise à Craincourt cadastré section 1 n° 124 lieudit « place de l'Eglise » avec 13a 69ca en nature de jardins, sol, au titre d'un acte du 26 mai 1908.

ATTENDU que le conseil municipal, par délibération en date du 7 avril 2006, a décidé de désaffecter le presbytère, ATTENDU que le conseil municipal par délibération en date du 15 juin 2021 a décidé de procéder au déclassement de l'immeuble.

Attendu que le logement est libre de tout locataire depuis le 15 mai 2021.

Considérant l'offre de Mr et Mme TAPUTAI Jean-Pierre domiciliés 58 Bis rue du Moulin à AULNOIS-SUR-SEILLE 57590, par courrier en date du 20 juillet 2021, pour laquelle ils s'engagent à acquérir le bien immobilier pour un montant de 180 000.00 €.

Après en avoir délibéré à la majorité,

ACCEPTÉ l'offre d'acquisition de Mr et Mme TAPUTAI Jean-Pierre domiciliés 58 Bis rue du Moulin à AULNOIS-SUR-SEILLE 57590, pour un montant de 180 000.00 €.

AUTORISE M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré à gré dans les conditions prévues par l'article L 2241-6 du code général des collectivités territoriales;

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces s'y rapportant.

**Délibération N° 2021-035**

**Réalisation d'un diagnostic dans le logement du presbytère. Choix du devis.**

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation de faire effectuer des diagnostics avant de procéder à la vente du logement du presbytère.

Il s'agit en l'occurrence d'un diagnostic de performance énergétique, de repérage d'amiante, de risque d'exposition au plomb, ainsi que le diagnostic de l'installation intérieure électrique.

Il présente les devis des entreprises suivantes :  
Exim – Devis s'élevant à 408.40 € HT, soit 490.08 € TTC,  
Ciel Expertises – Devis s'élevant à 432.50 € HT, soit 519.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :  
DECIDE à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Exim pour un montant HT de 408.40 €, soit 490.08 € TTC.  
CHARGE le maire de passer commande.

#### Délibération N° 2021-036

##### Travaux de viabilisation dans la rue du Bon Vin – Choix de l'entreprise.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 15 juin dernier au sujet du bornage du terrain du presbytère et de la création de deux parcelles à bâtir.

Il informe l'assemblée que dans le cadre de la vente des parcelles communales à bâtir, il convient de procéder à des travaux de viabilisation.

Il présente les devis des entreprises suivantes :

- SARL LEMOINE - Devis s'élevant à 5 214.56 € HT, soit 6 257.47 € TTC.
- ETR BLAISIN - Devis s'élevant à 10 116.30 € HT, soit 12 139.56 € TTC.
- 

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :  
DECIDE à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise SARL LEMOINE pour montant HT de 5 214.56 €, soit 6 257.47 € TTC.  
CHARGE le Maire de passer commande des travaux.

#### Délibération N° 2021-037

##### Fixation d'une taxe d'aménagement sectorielle dans la rue du Bon Vin.

Vote à l'unanimité.

**Vu** la délibération N° 2011 – 34 du 21 octobre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal au taux de 1%.

**Considérant** que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

**Considérant** que le secteur délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics dont la liste suit :

- réalisation de branchements à l'assainissement,
- réalisation de branchements AEP.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'instituer un taux de 4% sur la rue du Bon Vin.
- **DECIDE** d'afficher cette délibération en mairie. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

## Délibération N° 2021-038

### Admission en non-valeur – exercices 2015 – 2016 – 2017 – 2018. Vote de crédits supplémentaires sur le budget primitif.

Vote à l'unanimité.

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier explicatif du 13 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 :** DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

ANNEE	Référence de la pièce	Montant
2015	R 3 44	182.56
2016	R 1 39	99.06
2016	R 3 41	78.98
2016	R 1 82	25.98
2017	R 1 41	39.49
2017	R 3 42	134.22
2017	R 3 86	40.08
2018	R 1 42	67.11
2018	R 2 42	105.11
2018	R 2 84	12.07
	TOTAL	784.66

**Article 2 :** DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 784.66 € euros.

**Article 3 :** DECIDE de procéder au vote de crédits supplémentaires suivant sur le budget primitif 2021 :

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6541	Créances admises en non-valeur	785,00
	785,00		

## Délibération N° 2021-039

### Travaux d'extension et d'amélioration de la mairie – Demande de subvention CLIMAXION auprès de la Région Grand Est.

Vote à l'unanimité.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération « l'opération d'extension et d'amélioration de la mairie qui porte sur :

- l'habillage des murs des locaux existants par un isolant intérieur fibreux,
- Le remplacement des deux portes d'entrée et des châssis vitrés tout en respectant le référentiel du BBC Rénovation. –
- le plancher existant de la mairie sera déposé et reconstitué par un dallage isolé d'une nappe en polyuréthane de Type ENAUD Thane sol.
- Le plancher de la salle multi-activités sera déposé et remplacé par un isolant sous chape de ciment maigre,
- L'isolation des combles sera entièrement reprise par une laine de roche soufflée,

Le montant des travaux s'élève à 345 000.00 € HT.

Il fixe le plan de financement comme suit :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles		
Description	Montant HT	Financier	Taux	Montant
MOE Etudes et divers.	35 000.00 € 29 110.00 €	Etat : DETR octroyée Base : 336 479.00	40 %	134 591.60 €
Travaux d'extension et d'amélioration	280 890.00€	Subvention AMITER du CD57 Base : 121 830.00	4.45 %	18 000.00 €
		Subvention CLIMAXION	5 %	17 250.00 €
		Subvention France Relance	5.58 %	20 000.00 €
		Commune : emprunt	44.97 %	155 158.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>345 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>345 000.00 €</b>

SOLLICITE la subvention Climaxion auprès la Région Grand Est.

#### Délibération N° 2021-040

#### Adhésion à PANNEAU POCKET.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose l'abonnement à l'application Panneau Pocket.

Cette application permet à la commune de communiquer avec ses administrés sur leurs mobiles afin de transmettre les informations et les alertes sur la commune.

Le coût annuel s'élève à 180.00 euros TTC. L'inscription est gratuite pour les administrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de s'abonner à l'application Panneau Pocket

CHARGE le Maire de passer commande.

#### DIVERS ET INFORMATIONS.

- Le nettoyage du réservoir principal du réseau eau aura lieu le 16 octobre prochain.
- La distribution du bois sera organisée le 8 octobre.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la tenue de la conférence des maire.
- Le conseil renouvelle cette année les colis de Noël offerts aux anciens ainsi que la fête de la Saint Nicolas. Mr Bizzarri Pascal est mandaté pour la commande des colis de Noël. La fête de la St Nicolas sera organisée par l'Association communale de Craincourt.
- Les travaux de réfection de la chaussée sur la route de Puzieux commenceront le 28 septembre prochain.
- Le Conseil Départemental a notifié à la commune une subvention de 2 224 € pour l'opération 400 Jobs d'été.
- L'entreprise SETRS représentée par Mr Cler, se rendra chez les administrés pour effectuer l'enquête de branchement des habitations.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux éoliennes seront retirées du projet éolien.
- L'ouvrier intercommunal procédera aux relevés des compteurs eau les 20 et 21 septembre prochains.

A Craincourt, le 27 octobre 2021.



Le Maire :  
Didier FISCHER